Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260120-2026004-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/01/2026

L'an 2026 et le 20 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 13/01/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, HAMON Isabelle, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h53), COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GRU Nathalie à MME SOGORB MOUTEL Annie, HERBERT Caroline à M BLANDIN Jean-Yves, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mme DEBRET Emi, MM : LE JONCOUR Antoine, ROUSSEL Yvon

Secrétaire de Séance : M. PIEL

---

4. 2026 -004 BUDGET VILLE (7.1) ROB ET DOB 2026 _ RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les articles L.2312-1 et D2312-3 du CGCT, concernant l'organisation du débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3500 habitants,
Considérant qu'un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Il est présenté à l'assemblée le rapport sur les orientations budgétaires pour 2026.

Ce débat est conclu par un vote de l'Assemblée qui, de ce fait :
*Prend acte de la tenue du débat,
*Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER